



**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE**

**PROCES VERBAL N°15 – SAISON 2022/2023**

<b>Réunion du :</b>	<b>12/01/2023</b>
<b>Président :</b>	TESSIER Yannick
<b>Présents :</b>	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, LEROY Grégory, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck, SALMON Éric
<b>Invité :</b>	PAUVERT Frédéric
<b>Excusée :</b>	LORANT Ghislaine
<b>Assiste :</b>	RIBRAULT Audrey

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.**

**Préambule :**

*M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. LEROY Grégory, membre du club de SEICHES MARCE AS (541206) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*Mme LORANT Ghislaine, membre du club de SEGRE ES HA (501894) et du GF SEGRE LE LION CANDE (582580) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

## 1. Approbation des Procès-verbaux

Les procès-verbaux n°13 et n°14 des 21/12/2022 et 09/01/2023 sont approuvés.

## 2. Coupes des Seniors Masculins

### **a) Coupe des Pays de Loire Konica Minolta**

Les 1/32èmes de finale se dérouleront le 15/01/2023.  
9 équipes du district sont encore dans cette compétition

### **b) Coupe de l'Anjou M : Tour N°6 – 1/16èmes de finale**

La commission homologue les résultats des rencontres des 1/16èmes jouées le 18 décembre et le 8 janvier.

- 4 rencontres se dérouleront le 15 janvier
- 1 rencontre se déroulera le 22 janvier

Le tableau final des rencontres sera élaboré lors du tirage en public du **jeudi 2 février**  
Les 1/8èmes de finale dérouleront les **dimanches 12 ou 19 février 2023.**

### **c) Challenge de l'Anjou M : Tirage du tour N°6 : 1/16èmes de finale**

La commission homologue les résultats des rencontres du Tour N°5.

Tour N°6 :

- **32 équipes disponibles pour 16 matchs :**
- 22 équipes qualifiées du tour N° 5
- 1 match à jouer le 15 janvier :  
⇒ Le Longeron Torfou AS / Villedieu Renaudière FC
- 9 équipes exemptes du tour N°5
- 2 équipes participent aux 1/32èmes de la Coupe des Pays de Loire
- 2 équipes sont aussi qualifiées aux 1/8èmes de finale de la Coupe de l'Anjou

La commission procède au tirage des 16 rencontres qui se dérouleront le **dimanche 22 janvier 2023.**

Le tableau final des rencontres sera élaboré lors du tirage en public du **jeudi 2 février.**  
Les 1/8èmes de finale dérouleront les **dimanches 12 ou 19 février 2023.**

### **d) Coupe des Réserves : 1/16èmes de finale**

Les 16 rencontres se dérouleront le **dimanche 22 janvier.**

Le tableau final des rencontres sera élaboré lors du tirage en public du **jeudi 2 février**  
Les 1/8èmes de finale dérouleront les **dimanches 12 ou 19 février 2023.**

### **e) Challenge du District Hubert SOURICE : 1/16èmes de finale**

Les 16 rencontres se dérouleront le **dimanche 22 janvier.**

Le tableau final des rencontres sera élaboré lors du tirage en public du **jeudi 2 février**  
Les 1/8èmes de finale dérouleront les **dimanches 12 ou 19 février 2023.**

### 3. Coupes des Seniors Féminines

#### a) Coupe de l'Anjou F : 2ème tour – 1/8èmes de finale

La commission homologue les résultats des 7 rencontres du Tour N°2.  
La dernière rencontre se déroulera le dimanche 15 janvier.

Le tableau final des rencontres sera élaboré lors du tirage en public du **jeudi 2 février**  
Les 1/4 de finale dérouleront les **dimanches 12 ou 19 février 2023**.

#### b) Challenge de l'Anjou Féminines par poule

La 1<sup>ère</sup> journée se jouera le **dimanche 15 janvier 2023**.

### 4. Calendrier des coupes

La commission rappelle les dates importantes de ce calendrier :

- **Dimanche 30 avril** :
  - 1/2 finales de la Coupe des Réserves
  - 1/2 finales du Challenge du District Hubert SOURICE
  - 1/2 finales du Challenge de l'Anjou des Féminines
- **Dimanche 28 mai** :
  - Finale du Challenge du District Hubert SOURICE
  - Finale du Challenge de l'Anjou des Féminines
  - Finale du Challenge de l'Anjou des Masculins
- **Dimanche 11 juin** :
  - Finale de la Coupe des Réserves
  - Finale de la Coupe de l'Anjou des Féminines
  - Finale de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE

### 5. Lieux des finales et 1/2 finales

La commission prend connaissance des candidatures des clubs.

Un choix est proposé au CODIR pour validation en fonction :

- De la capacité des clubs à recevoir entre 1000 et 3000 personnes pour les finales.
- De l'historique des clubs dans ces organisations depuis 20 ans

La commission met en attente le lieu des 1/2 finales du Challenge de l'Anjou des Féminines faute de candidats. Elle relancera les clubs féminins à l'issue de la phase de poules.

### 6. Tirage en public du jeudi 2 février

La commission valide le support informatique de la soirée et la liste des invités.

### 7. Dossiers transmis par la Commission Départementale Loisirs

#### Coupe de l'Amitié Loisirs : Matches du 09 décembre 2022

**Rappel du règlement :**

#### « Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés avant le 31 janvier de la saison en cours et être âgés de 18 ans au premier janvier de la saison en cours.

Ne peuvent participer à cette coupe que les joueurs titulaires d'une licence loisir ou vétéran ;  
En cas de licence vétéran, le joueur ne doit pas avoir participé à l'une des coupes seniors, vétérans et football entreprise régionale ou nationale.  
En cas de double licence (loisirs/libre, loisirs/Football Entreprises ou loisirs/vétérans), que ce soit dans le même club ou dans deux clubs différents, le joueur ne doit pas avoir participé à l'une des coupes seniors, vétérans et football entreprise régionale ou nationale. »

➤ **Tout Maulevrier SP / St Christopheséguinière**  
**Match n° 25294337 - Gr B**

Le joueur de **ChristopheSéguinière** JOURDAINE Christopher (licence N° 490620586) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.

Par conséquent,

**Demande des explications au club de ChristopheSéguinière quant à cette situation, conformément à l'article 187 des Règlements Généraux FFF et LFPL, pour le lundi 23 janvier 2023, délai de rigueur.**

➤ **Andrezé Jub Jallais / Le Puy St Bonnet**  
**Match n° 25294330 - Gr A**

Le joueur d'**Andrezé Jub Jallais** CHENE Laurent (licence N° 460613398) a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur seniors libre.

Par conséquent,

**Demande des explications au club d'Andrezé Jub Jallais quant à cette situation, conformément à l'article 187 des Règlements Généraux FFF et LFPL, pour le lundi 23 janvier 2023, délai de rigueur.**

### Coupe de l'Amitié Loisirs : Autres dossiers

➤ **LONGUENEE EN ANJOU / PELLOUAILLES CORZE**  
**Match n° 25294400 Groupe H**

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre, match arrêté à la 45<sup>ème</sup> minute.

Décide **match à rejouer**

➤ **ST ANDRE ST MACAIRE / LA ROMAGNE ROUSSAY**  
**Match n° 25294331**

La commission,

Constate que la rencontre s'est terminée sur le score de 1 but partout.

Considérant qu'une séance de tirs aux buts est prévu au règlement de la compétition pour départager les équipes.

Considérant que cette séance n'a pas eu lieu.

Considérant la jurisprudence en la matière.

Par conséquent, décide :

- De **donner 1 point à chaque équipe**

## 8. Réclamation d'après-match

- **Liré Drain O 1 / Ent. Champtocé Bourg 2**  
**Match n° 25460882**  
**U15 – Challenge du District du 07/01/2023**

La commission,

Prend connaissance de la réclamation d'après-match posée par le club de Liré Drain O,

« Match du 07/01/2023 U15 challenge district / Olympique Liré Drain 2 - Entente Champtocé Bourg. 2

Je soussigné, BUROT LAELIEN, licence 2546057911, dirigeant du club Olympique Liré Drain 2 porte des réserves sur la qualification et la participation de 2 joueurs de l'Entente Champtocé Bourg. 2.

- CADROUX ENZO licence N°2547611759

- METIVIER NICOLAS Licence N°2547205013

Motif : Ces joueurs, qui ont participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club (GJ BOURGNEUF AS MAUGE 1), ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour-ci ou dans les 24 heures »

Prend connaissance de la feuille de match,

Juge la réclamation recevable en la forme.

Après vérification, il s'avère qu'aucun joueur ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la rencontre de l'équipe supérieure lors de sa dernière rencontre de l'équipe du GJ Bourgneuf-AS Mauges du 17/12/2023 à savoir GJ Tessoualle Puy/ GJ Bourgneuf AS Mauges.

L'équipe de l'Ent. Champtocé Bourg 2 n'a donc pas contrevenu à l'article 167.2 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Par conséquent, la commission confirme le **résultat acquis sur le terrain.**

Les frais de dossier, soit 75€ (Annexe 5 des Règlements Généraux LFPL), sont à la charge du club de Liré Drain O.

## 9. Forfaits généraux

La commission prend note des forfaits généraux directs après le début des compétitions.

Application de l'article 12 des Règlements des championnats régionaux et départementaux.

### SENIORS

- **LES PONTS DE CE AS 2 – SENIORS F Départemental 2**

Amende de 165 € (triple des droits d'engagements – Annexe 5) conformément à l'article 26 des Championnats régionaux et départementaux LFPL.

### JEUNES

- **LES PONTS DE CE AS 2 – U17 Départemental 3 (phase 3)**

Amende de 120 € (triple des droits d'engagements – Annexe 5) conformément à l'article 26 des Championnats régionaux et départementaux LFPL.

## 10. Forfait(s) partiel(s)

La Commission enregistre le forfait pour en reporter le bénéfice à son adversaire du jour sur le score de 3 à 0.

Amende égale au droit d'engagement + indemnité au club adverse : *Annexe 5 – Article 26 des Règlements Généraux LFPL.*

### JEUNES

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
10/12/2022	25339157	U15 D2	E	Becon Vil St Aug 1	40 €	100 €
10/12/2022	25340976	U15 D3	E	GJ Eglantine Dag 2	40 €	100 €
10/12/2022	25341496	U15 D3	I	Cholet Jeune France 2	40 €	100 €
10/12/2022	25341513	U15 D3	J	Cholet FC 2020 2	40 €	100 €
10/12/2022	25343427	U17 Elite	A	Angers Croix Blanche 1	40 €	100 €
10/12/2022	25344854	U17 D3	A	Ent.Brissac GJ Denée 2	40 €	100 €
10/12/2022	25345180	U17 D3	C	Les Ponts de Cé AS 2	40 €	100 €
10/12/2022	25451300	U19 D2	A	Chalonnnes Chaudes 2	40 €	100 €
11/12/2022	24992435	U18F	A	Beaucouzé SC 1	40 €	100 €
14/12/2022	25341476	U15 D3	H	Ent. Chamtpocé Bourg 2	40 €	100 €
17/12/2022	25341166	U15 D3	F	Brissac Aubance Es 3	40 €	100 €
17/12/2022	25460256	U17 Coupe Anjou	-	Liré Drain O 1	45 €	-
17/12/2022	25460314	U17 Challenge Anjou	-	Ent. Vivy Allonnes Br 1	45 €	-
17/12/2022	25460863	U15 Challenge District	-	GJ Eglantine Dag 2	45 €	-
18/12/2022	25460319	U17 Challenge Anjou	-	Baugé EA Baugeois 1	45 €	-
08/01/2023	25460580	U15 Coupe Anjou	-	Chatelais Nyoiseau 1	45 €	-

### SENIORS F

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
11/12/2022	25185923	D2 Féminines	A	Les Ponts de Cé AS 2	55 €	100 €
11/12/2022	24766592	D1 Féminines	A	Les Ponts de Cé AS 1	55 €	100 €

### SENIORS M

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
11/12/2022	25202758	D5	G	Andrezé Jub Jallais 4	55 €	100 €
11/12/2022	25203029	D5	J	Combrée Noyant US 3	55 €	100 €

### LOISIRS

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
16/12/2022	25294381	Coupe Amitié Loisirs	F	Angers Lac de Maine 1	55 €	-
09/12/2022	25294369	Coupe Amitié Loisirs	D	La Pommeraye Pomj 1	55 €	-

## 11. Match(s) non-joué(s)

- ➔ **St Math Ménitré FC 1 / Trélazé Foyer 2**  
**Match n° 25460873**  
**U15 – Challenge du District du 17/12/2022**

La commission,

Prend connaissance du mail de l'arbitre officiel désigné pour la rencontre,

La procédure de report n'ayant pas été respectée par les deux équipes.

Par conséquent, décide :

- De donner **match perdu par forfait aux deux équipes**
- **Amende de 45€ aux deux équipes** (montant égal au droit d'engagement – Annexe 5 des Règlements Généraux LFPL)

Transmet pour information à la Commission Départementale Jeunes.

## 12. Courrier



**Mail du secrétaire du club de La Salle Aubry Poitevineière**  
**Reçu le 28/12/2022**

La commission,

Prend connaissance du courrier du club de La Salle Aubry Poitevineière,

Le président a répondu.



**Mail de M. VIAU Benoit, président du club d'Ecouflant AS**  
**Reçu le 29/12/2022**

La commission,

Prend connaissance du mail relatif à la décision prise dans son Procès-Verbal n°13 du 21/12/2022 concernant la rencontre :

- ➔ **Les Ponts de Cé AS 2 / GJ Briollay Ecooufl 2**  
**Match n° 25345175**  
**U17 – D3 Groupe C du 07/12/2022**

Considérant les explications fournies par le GJ Briollay Ecooufl

Décide de transmettre au CODIR pour décision.

**Prochaine(s) réunion(s) : Jeudi 2 février 2023**

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire</b>
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER